

« La politique à l'encontre des migrants s'est durcie, en paroles et en actes »

propos recueillis par J. Pa.

Pour l'historien Patrick Weil, il y a un « décalage entre les pratiques administratives et les valeurs qui fondent notre droit républicain »

ENTRETIEN

Patrick Weil est historien, directeur de recherche au CNRS. Engagé en faveur des droits des immigrés, il dénonce l'absence de coopération européenne « depuis le début de la crise de l'asile en 2014 ».

Vous êtes coauteur d'un ensemble de propositions de refonte de la politique migratoire. Pourquoi ce sujet s'impose-t-il ?

Nous sommes dans une situation de tension dangereuse. L'action publique est dans une impasse et le discours politique se radicalise. D'un côté, on affiche le pouvoir absolu de l'Etat au détriment du droit, et de l'autre, on prône la suppression de tout pouvoir d'Etat par l'ouverture des frontières. Pourtant, quand entre experts, élus, entreprises, syndicalistes, administrations, associations, étrangers et citoyens français, on se retrouve et on se parle, très vite un diagnostic se dégage : il y a un décalage de plus en plus déroutant entre les pratiques administratives et les valeurs qui fondent notre droit républicain. Je pense au respect du droit d'asile et de la vie familiale, à l'effectivité du départ de ceux qui doivent quitter le territoire, à l'accès à l'immigration de travail. Les fonctionnaires en souffrent aussi d'ailleurs.

Comment décririez-vous l'appréhension du sujet par Emmanuel Macron ?

Le 2 janvier 2017, à quelques mois de son élection, Emmanuel Macron écrivait dans *Le Monde* : « *S'il est une erreur que les Européens ont faite, c'est de ne pas avoir cherché d'emblée une réponse commune face au défi migratoire : quand l'Italie affrontait seule l'arrivée des réfugiés à Lampedusa, au point que le pape François s'en est vivement ému, ni la France ni l'Allemagne n'ont été au rendez-vous.* » Pourtant, après mai 2017, auprès des Italiens, la France n'a de nouveau pas été au rendez-vous. Depuis le début de la crise de l'asile en 2014, l'Italie n'a pas été aidée à gérer une situation exceptionnelle. Nous payons aujourd'hui cette absence de coopération européenne. Nous sommes devenus parmi les pays d'Europe où la demande d'asile est la plus forte, même si c'est encore sans commune mesure avec ce que l'Allemagne a connu. En réaction, la politique à l'encontre des migrants s'est durcie, en paroles et en actes. Pour les dissuader de venir en France, on a abusé de pratiques portant atteinte à la dignité humaine, jugées comme telles par le Conseil d'Etat. On favorise aujourd'hui des situations de non-droit, dans lesquelles des personnes ne sont ni régularisées ni reconduites. C'est cette logique qu'il faut stopper et inverser.

Avez-vous une chance d'être entendus ?

Nous l'espérons. Un consensus républicain est urgent, nous montrons qu'il est possible. Ce que nous avons fait s'adresse d'abord à tous les Français, aux acteurs syndicaux, associatifs, administratifs, politiques et aux entreprises qui cherchent un chemin pour sortir de l'impasse. Le choix ne réside pas entre la fermeture et l'ouverture des frontières. Il y a une voie centrale qui est celle-ci : si on respecte mieux en pratique les droits des immigrés admis à séjourner en France, on dégage plus de moyens pour renvoyer ceux que nous n'admettons pas. Il faut que les gens aient confiance dans l'existence d'alternatives. Il n'y a pas d'anxiété particulière à avoir vis-à-vis de l'immigration. Le sujet est politisé dans le cadre d'une bataille pour le pouvoir. Or, la politique de l'immigration a surtout besoin d'être gérée avec compétence.

Etes-vous favorables à des régularisations d'ampleur ?

Nous n'avons pas besoin de régularisation massive. La loi française permet à l'exécutif de procéder à des régularisations, encadrées par une série de critères, comme l'existence d'une vie privée et familiale, l'occupation d'un emploi, une présence depuis dix ans dans le pays... Si le gouvernement ne veut pas appliquer la loi, alors des situations de non-droit se développent. Des gens sont en situation irrégulière depuis plusieurs années alors qu'ils ne peuvent pas être renvoyés parce qu'ils ont développé une vie privée et familiale protégée par la Convention européenne des droits de l'homme. Il faut rétablir dans ces cas des mécanismes d'admission au séjour plus clairs et plus contraignants pour l'administration.

L'opinion publique est-elle prête à cela ?

Même les Français les plus opposés à l'immigration sont souvent sensibles aux situations individuelles. Or, chaque régularisation intervient au cas par cas. Et plus personne ne veut plus voir des gens vivre dans des campements dans des situations inhumaines, humiliantes pour eux-mêmes et pour l'ensemble de notre société. Il faut remettre de l'ordre dans la politique d'immigration quand le désordre et la désorganisation semblent devenus une politique : nous proposons que la situation de chaque migrant soit réglée en six mois soit par l'octroi d'un statut soit par le départ effectif.

Pourquoi faut-il assouplir la délivrance de titres de séjour ?

Il n'y a rien de plus absurde que le renouvellement successif et sans limite de titres de séjour d'un an. Tous les six mois, l'étranger doit redémarrer une procédure qui l'angoisse. Nous proposons donc que les titres de cinq ans deviennent la norme et que les gens obtiennent ensuite des cartes permanentes. Ils pourront se projeter vers l'avenir. Et ils seront d'autant plus respectueux de la loi que sa violation entraînera la perte d'un titre de séjour de longue durée.

Enfin, cela soulagera les préfetures. Elles pourront mieux se concentrer sur leurs missions d'ordre public, comme les reconduites aux frontières décidées par les juges aujourd'hui peu exécutées. Nous proposons aussi de déplacer la responsabilité de la politique de l'immigration du ministère de l'intérieur au premier ministre sous la forme d'un haut-commissariat. Nous pensons que l'immigration et l'asile ne sont pas qu'une affaire de police.